

République Française
Département de la Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Ville de CRAINTILLEUX



L'An Deux Mille Vingt Trois, le 16 novembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Frédéric CHAUX, 1^{er} Adjoint
Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 novembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 11
Procurations : 3
Votants : 14

Présents :

Délibération n° 52

Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents : Georges THOMAS, Pierre FOREST, Christiane ROCHEDIX

OBJET :

Secrétaire de séance : Hubert REBOURG

Cession de terrain

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Georges THOMAS
Christiane ROCHEDIX
Pierre FOREST

Mandataires

Frédéric CHAUX
Odile MASSON
Lucie IMBERT

LE 1^{ER} ADJOINT certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 10 novembre 2023, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte 042-214200750-20231116-2023-52-DE

Numéro -2023-52

Date de décision 16/11/2023

Nature DE

Objet cession de terrain

Classification 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le plan d'occupation des sols révisé et approuvé le 11 février 1999, modifié le 31 juillet 2001,

Le Maire explique de M. Georges THOMAS souhaite acquérir la parcelle cadastrée A 1533.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A la majorité : 13 pour, 1 abstention (M. CHATEAU)

- ***d'approuver la cession de la parcelle de terrain cadastré section A 1533, pour une surface approximative de 9 m², à Monsieur Georges THOMAS, pour la somme de 0,50€ / m²,***
- ***les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;***
- ***d'autoriser le 1^{er} Adjoint ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le 1^{er} Adjoint,

Frédéric CHAUX

